

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2019-2022



Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : **Ville de LANESTER**

Date de présentation du projet : **31 mai 2019**

Nom du correspondant : **Sophie DERRIEN**

Fonction : Directrice Education Enfance Jeunesse et Sport

Adresse : Hôtel de Ville, 1 rue Louis Aragon,

CS 20779, 56607 LANESTER CEDEX

Téléphone : 02.97.76.81.95

Adresse électronique : sophie-derrien@ville-lanester.fr

Sommaire

INTRODUCTION	3
1. DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES	3
1.1 Evolution de la population	3
1.2 Population par IRIS en 2015	4
1.3 Nombre de résidences principales en 2015	5
1.4 Population des ménages entre 2010 et 2015	6
1.5 Revenus des ménages en 2015	7
1.6 Population active en 2015	8
2. LA POLITIQUE EDUCATIVE LOCALE	9
2.1 Les grands principes	9
2.2 Le périmètre et le public du PEDT	10
2.3 L'offre périscolaire et extrascolaire à Lanester	10
2.4 Les autres services municipaux en direction des enfants et des jeunes	13
2.5 L'action des partenaires locaux	15
2.6 Atouts et contraintes du territoire	16
3. LE PEDT 2019-2022	16
3.1 Objectifs éducatifs partagés par les partenaires	16
3.2 Schéma organisationnel à compter de la rentrée scolaire 2019-2020	20
3.3 Activités et ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT	23
4. MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE	24

INTRODUCTION

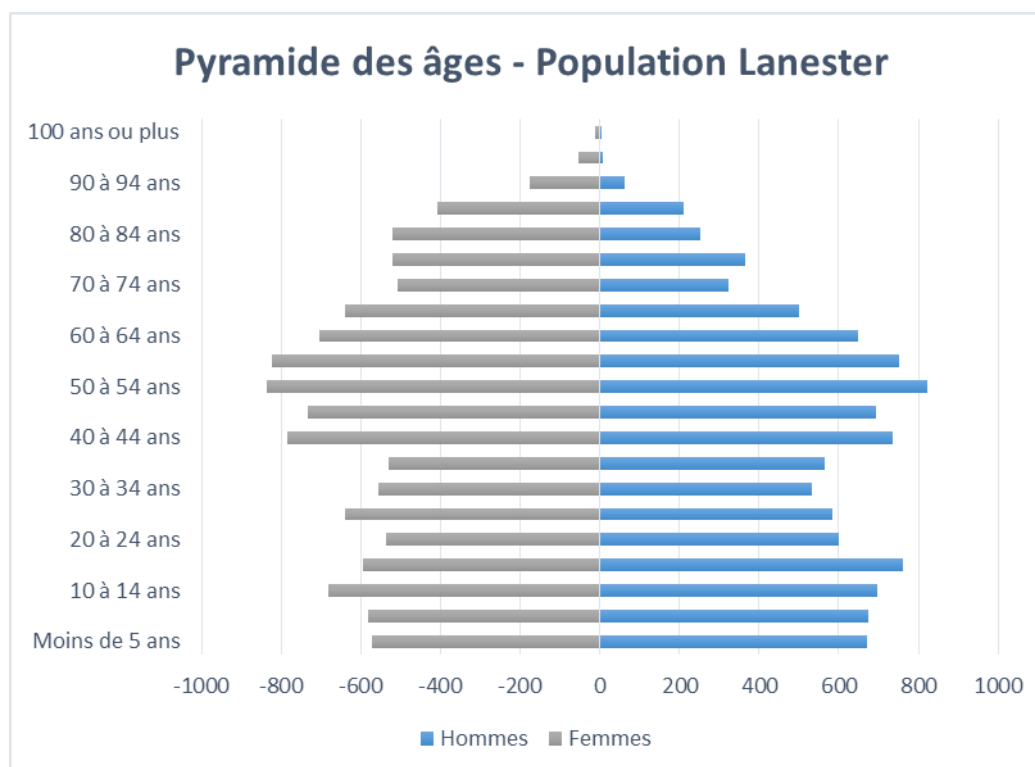
Le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche volontaire de la collectivité destinée à « proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs » (article D.151-12 du code de l'éducation).

Mené à l'initiative de la commune, il relève d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

A Lanester, un premier PEDT a été adopté en 2015, couvrant la période 2015-2019. Arrivant à échéance au 31 août 2019, il doit être renouvelé après évaluation et en concertation avec les partenaires.

1. DONNEES SOCIODEMOGRAPHIQUES

1.1 Evolution de la population

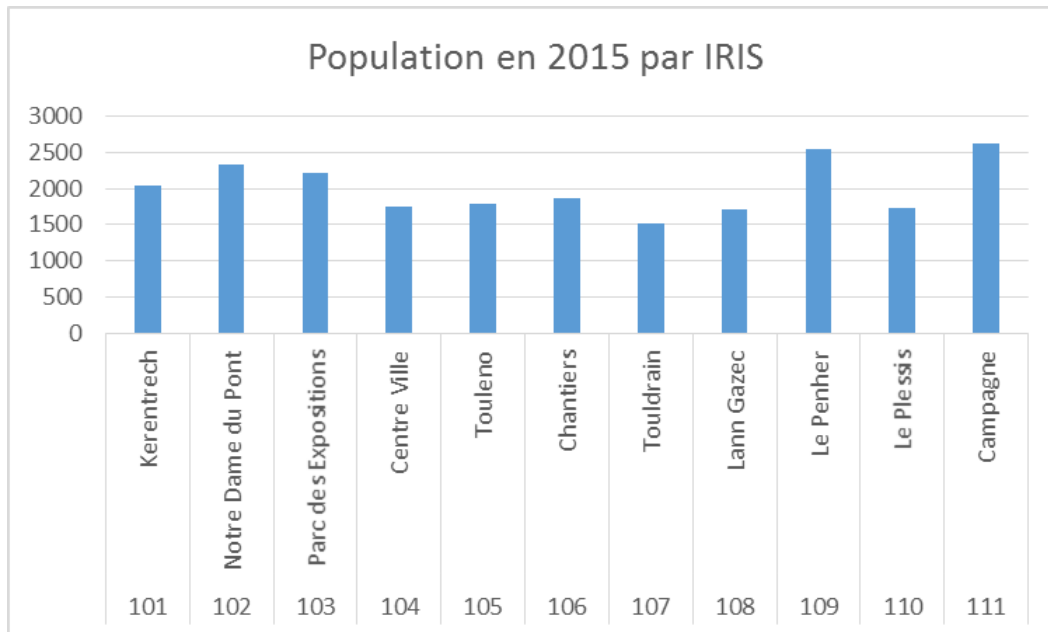


La population municipale s'établit à 22 095 habitants (chiffres INSEE 2015). Le taux d'évolution annuel moyen entre 2009 et 2015 est de - 0,17%.

Les 0-14 ans représentent 18,1% de la population (18,4% en 2010).

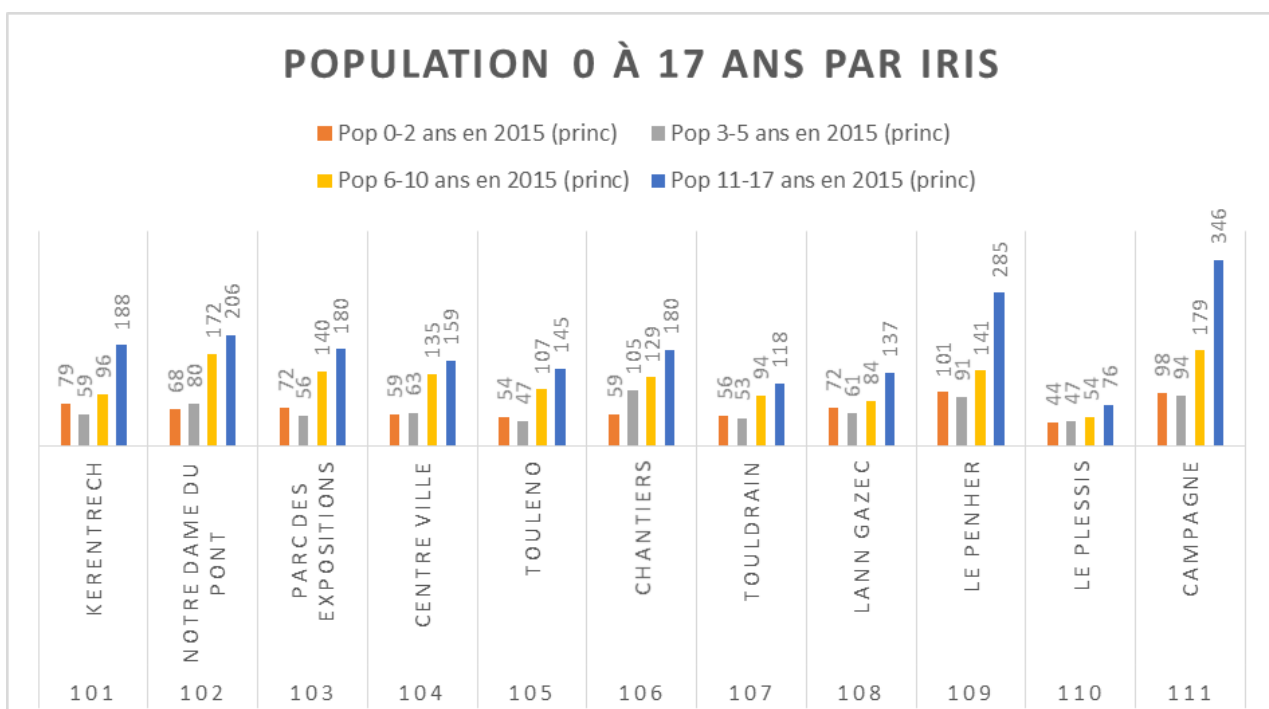
Les 15-29 ans représentent 16,5% de la population (17,5% en 2010).

1.2 Population par IRIS en 2015



Vivent à Lanester (chiffres 2015) :

- 1 318 enfants de moins de 5 ans (702 garçons et 616 filles) – parmi eux, 764 ont moins de 3 ans ;
- 1 213 enfants de 5 à 9 ans (676 garçons et 597 filles) ;
- 1 412 enfants de 10 à 14 ans (739 garçons et 673 filles) – cette tranche d'âge est la plus représentée ;
- 1 313 jeunes de 15 à 19 ans (710 garçons et 603 filles) ;
- 1 068 jeunes de 20 à 24 ans (560 garçons et 508 filles) – cette tranche d'âge est la moins représentée.



Les populations jeunes sont bien réparties sur le territoire communal. A noter, la présence marquée des 11-17 ans dans les quartiers du Penher (285) et de la Campagne (346).
 La part des 3-17 ans (public cible du PEDT) est de 20% de la population, l'équivalent du taux national.
 L'évolution des effectifs scolaires du premier degré (maternel et élémentaire) entre 2015 et 2018 s'établit à - 1%, ce qui correspond également à l'évolution départementale.

1.3 Nombre de résidences principales en 2015



11 077

Logements en 2015 ①



2.12

Personnes par ménage en 2015 ①



40.2%

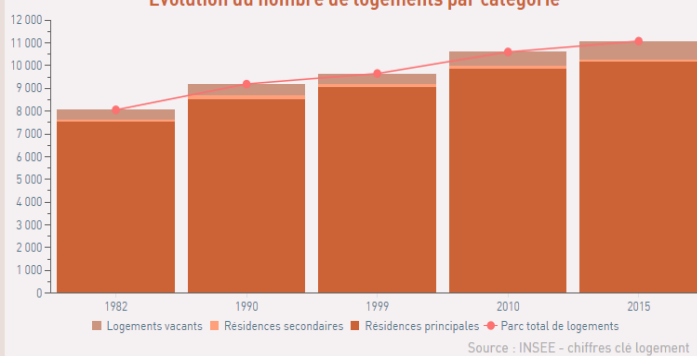
Part de logements collectifs dans le parc total en 2015 ①



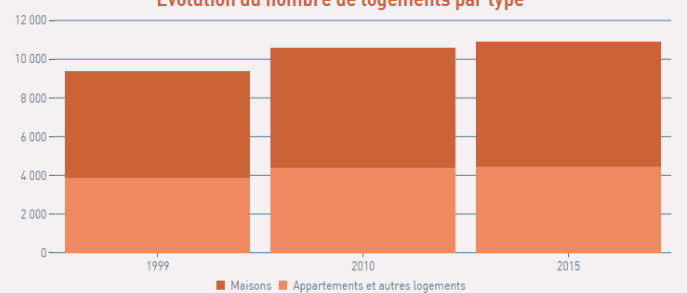
68

Logements commencés en 2016 ①

Évolution du nombre de logements par catégorie

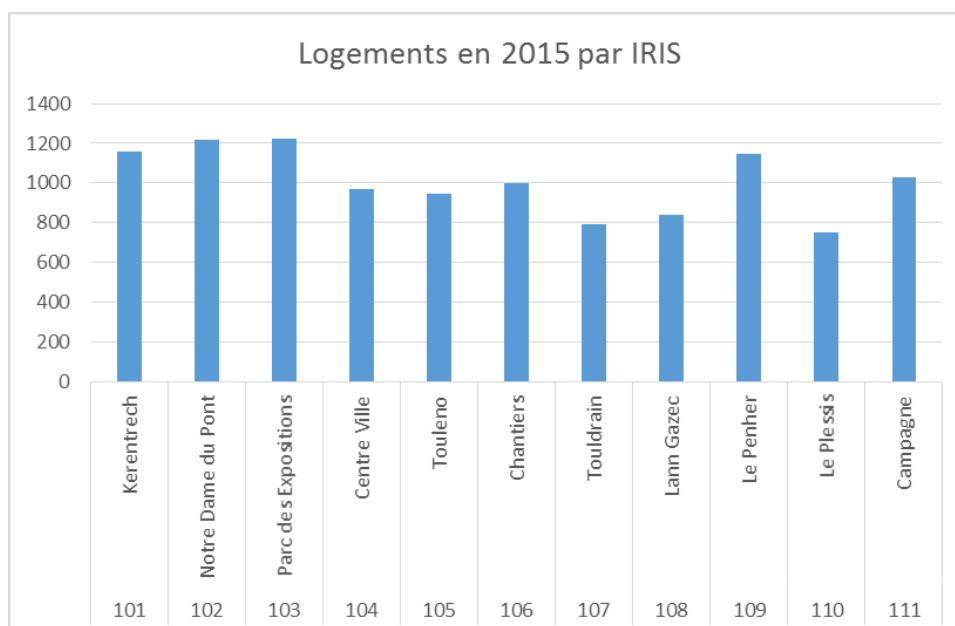


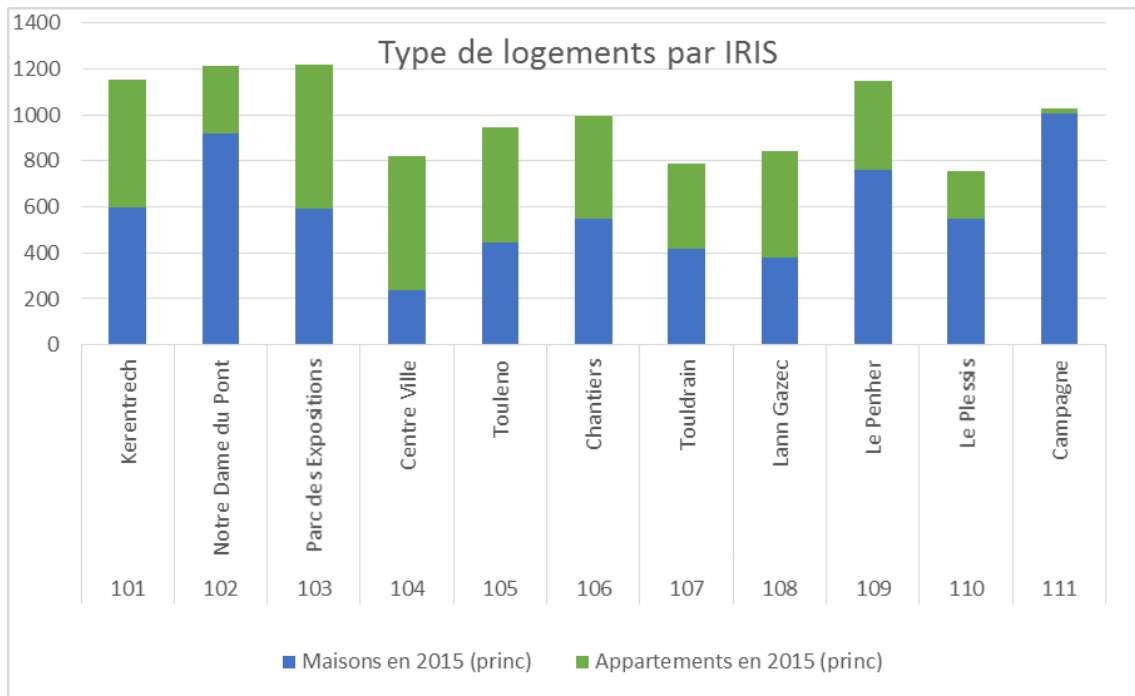
Évolution du nombre de logements par type



Le nombre de logements est en hausse constante sur la commune, avec une moyenne de 2,12 personnes par logement.

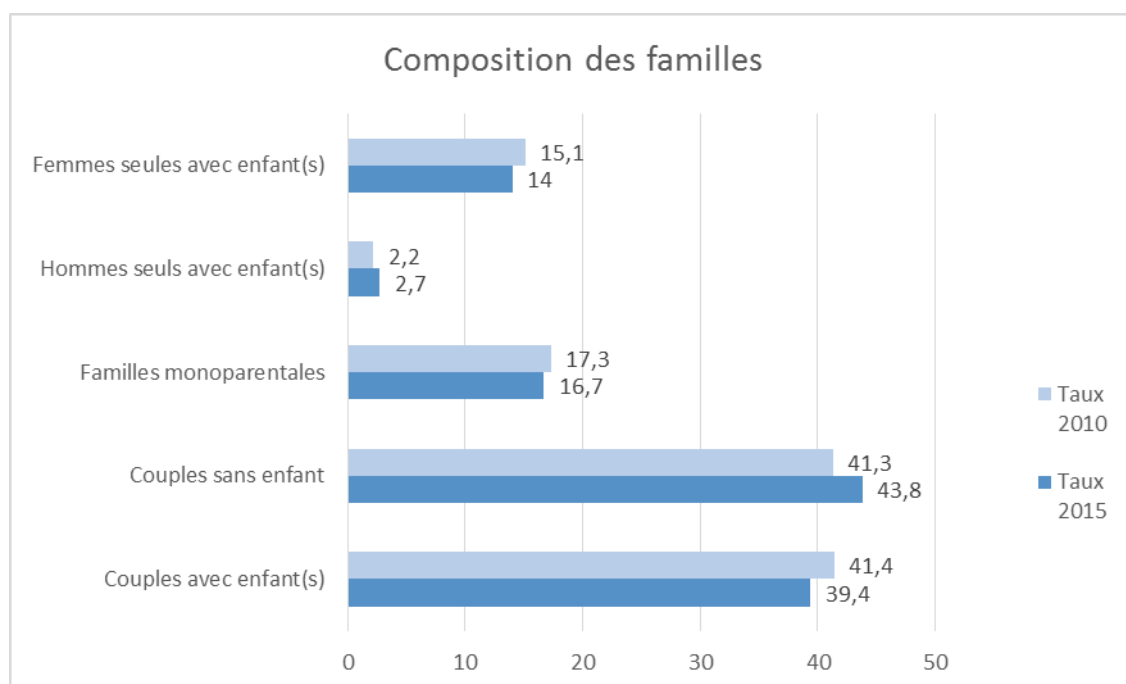
Logements en 2015 par IRIS





Les logements sont assez bien répartis sur le territoire ; l'habitat individuel domine dans le quartier « campagne » mais aussi dans les iris « Penher », « Le Plessis » et « Notre Dame du Pont ».

1.4 Population des ménages entre 2010 et 2015

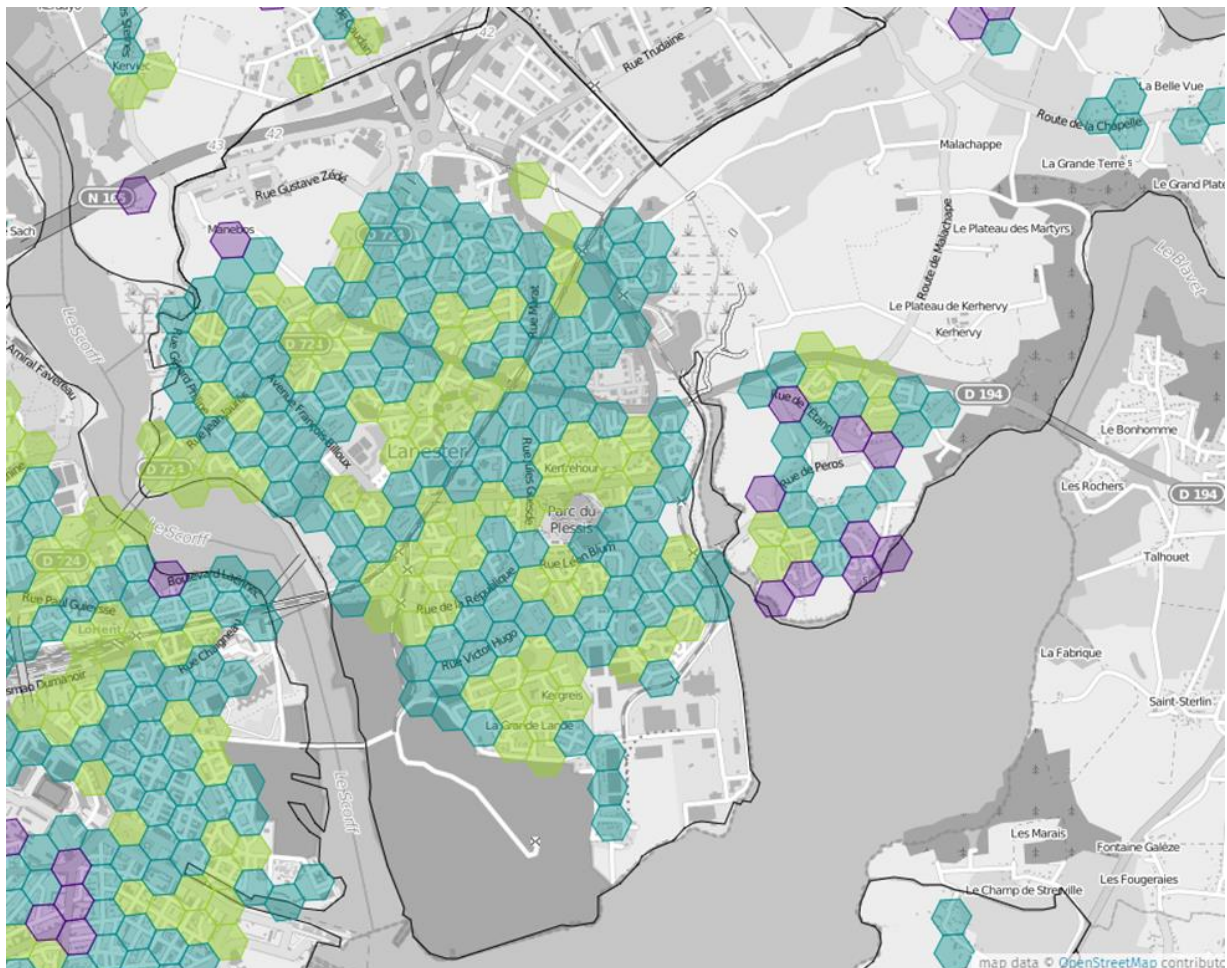


En 2015, les familles monoparentales représentent 16,7% des ménages (17,3% en 2010). Les couples sans enfant sont en légère hausse à 43,8% (41,3% en 2010) et les couples avec enfants en légère baisse à 39,4% (41,4 % en 2010).

1.5 Revenus des ménages en 2015

Ménages fiscaux de l'année 2015	
Nombre de ménages fiscaux	9 969
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	22 044
Médiane du revenu annuel disponible par unité de consommation	18 858 €
Part des ménages fiscaux imposés	46,6 %

Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2015	part en %
Revenus d'activité	63,8
dont salaires et traitements hors chômage	56,2
dont indemnités de chômage	4,5
dont revenus des activités non salariées	3,1
Pensions, retraites et rentes	34,8
Revenus du patrimoine et autres revenus	6,9
Ensemble des prestations sociales	7,8
dont prestations familiales	2,7
dont minima sociaux	2,8
dont prestations logement	2,3
Impôts	-13,3



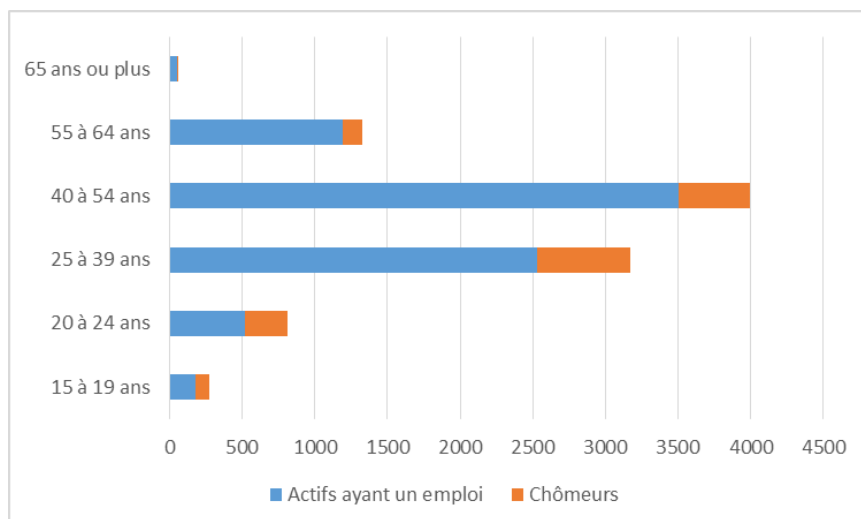
Légende

-   population aux revenus aisés
-   population aux revenus moyens
-   population aux revenus modestes

1.6 Population active en 2015

La part de la population active est en légère hausse et s'établit à 71,6% (69,8% en 2010).

	2015	2010
Ensemble des actifs	13 357	14 019
Actifs en %	71,6	69,8
Actifs ayant un emploi en %	59,3	61
Chômeurs en %	12,3	8,8
Inactifs en %	28,4	30,2
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	8,9	9,6
Retraités ou préretraités en %	9,3	10,5
Autres inactifs en %	10,1	10,2



La part des 15-24 ans non-scolarisés au chômage en 2015 est de 36%, contre 21% en 2010.

2. LA POLITIQUE EDUCATIVE LOCALE

2.1 Les grands principes

Considérant que l'égalité des chances se construit dès le plus jeune âge, la collectivité souhaite impulser et partager, avec tous les acteurs de la communauté éducative, une dynamique pédagogique au bénéfice des jeunes scolarisés sur la commune:

- en améliorant la qualité de l'accueil dans les écoles primaires publiques ;
- en renforçant les liens entre l'école, les activités périscolaires et extrascolaires proposées par la Ville ou les associations ;
- en soutenant le développement des établissements du second degré et l'accueil des adolescents sur leur temps libre.

La plus grande attention est portée à l'entretien, la mise aux normes et la rénovation des groupes scolaires publics afin d'y améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants, mais aussi la place des parents et le bien-être des professionnels.

La coéducation

L'éducation c'est l'ensemble des influences voulues ou subies (famille - école - temps libre - environnement - groupe de pairs) qui concoure au développement de la personne humaine ; chacun est tour à tour et simultanément éducateur et éduqué. L'éducation est une mission partagée : la collaboration sur les finalités, les valeurs et les actions complémentaires et coordonnées des différents acteurs permettent de parler de coéducation.

L'enfant et le jeune sont au centre du projet éducatif du territoire, au centre des politiques de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Dans l'articulation des différents projets, une attention particulière est portée à toutes les phases de transition (faciliter les passages, les adaptations): accompagner l'enfant et sa famille dans ces périodes charnières.

Des valeurs à transmettre

Les valeurs de liberté, de responsabilité, de laïcité, de citoyenneté, de vivre ensemble, sont les valeurs soutenant les différents projets.

Ils doivent permettre à chaque enfant, chaque jeune de la commune quel que soit son origine, ses convictions, sa situation de handicap ou non, la situation financière de sa famille, de bénéficier d'un accueil éducatif où il lui sera possible d'évoluer à son rythme et selon ses besoins :

- d'être en situation d'apprentissage ;
- d'être acteur en favorisant son autonomie, sa créativité, son émancipation, son envie d'agir avec les autres ;
- de découvrir, de s'initier aux activités culturelles artistiques et sportives ;
- de pouvoir s'investir localement pour la solidarité, l'environnement... ;
- de vivre des activités qui développent son ancrage dans son territoire, dont la culture bretonne fait partie (langue, histoire, pratiques culturelles ...)

Un cadre pour l'action

- La Ville appuie ses actions sur la convention internationale des droits de l'enfant
- Elle est signataire du présent PEDT avec la Direction des services départementaux de

- l'Education Nationale et d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales
- Elle est adhérente du réseau UNICEF "Ville amie des enfants et du Réseau Français des Villes Educatrices
- Elle est affiliée à la fédération des Francas et à l'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes)
- Elle développe des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre de démarches globales comme sa charte « ville-handicap » et son « Agenda 21 ».

2.2 Le périmètre et le public du PEDT

Le territoire concerné par le PEDT est celui de la commune de Lanester.

Le nombre d'enfants et de jeunes potentiellement concernés par sa mise en œuvre (scolarisés à Lanester – chiffres de la rentrée 2018-2019) est de 4 263.

L'enseignement primaire regroupe:

- 9 écoles maternelles (7 publiques / 2 privées)
- 7 écoles élémentaires (5 publiques / 2 privées)

Le nombre d'enfants scolarisés dans le primaire s'élève à:

- 1 670 enfants dans le secteur public, dont 633 en maternelle et 1037 en élémentaire
- 640 enfants dans le secteur privé sous contrat, dont 248 en maternelle et 392 en élémentaire.

Soit un total de 2 310 enfants.

L'enseignement secondaire comporte :

- 3 collèges (2 publics / 1 privé) :
 - o Les collèges publics Henri Wallon et Jean Lurçat : 745 élèves
 - o Le collège privé Notre Dame Du Pont : 371 élèves
- 1 lycée d'enseignement général et professionnel, le lycée Jean Macé : 837 élèves

Soit un total de 1953 jeunes.

D'autres services de l'Education Nationale sont présents sur le territoire :

- Le centre médico-scolaire (CMS), chargé de la prévention et du suivi médical de l'ensemble du public scolaire ;
- Le Réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED) destiné aux enfants des écoles maternelles et élémentaires.

2.3 L'offre périscolaire et extrascolaire à Lanester

Au bénéfice de l'enfance

Les accueils collectifs de mineurs sans hébergement sont fréquentés sur le temps périscolaire du mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. Ils ouvrent leurs portes de 11h45 à 17h les mercredis et de 8h45 à 17h lors des vacances. Les équipes éducatives sont composées de directeurs et d'animateurs diplômés.

Les accueils de loisirs sans hébergement 2-3 ans & 4-5 ans

L'ALSH Renée Raymond accueille les enfants scolarisés de 2 à 3 ans et l'ASLH Pen Mané accueille les enfants âgés de 4 à 5 ans (capacité d'accueil maximale de 140 mineurs). Les structures sont

réfléchies et adaptées au public maternel, agrémentées d'extérieurs agréables et arborés. Ces espaces permettent aux enfants de s'épanouir en toute sécurité. L'équipe éducative met en place des animations favorisant les expériences sensorielles, de motricité et de création. Le projet est fondé sur l'accompagnement de l'enfant et sa socialisation. La volonté est de pouvoir offrir un contexte épanouissant en partageant de nouvelles expériences, des moments collectifs et des temps de loisirs dans le respect du rythme de l'enfant. Les animations permettent de placer l'enfant au cœur du projet en lui offrant une liberté d'action et d'expression, en favorisant l'imaginaire et la créativité tout en le sensibilisant à la laïcité et la citoyenneté.

Les accueils de loisirs sans hébergement 6-10 ans

L'ALSH de Saint Niau accueille les enfants de 6 à 10 ans (capacité d'accueil maximale de 140 mineurs). Le site se caractérise par sa ferme pédagogique, ses terrains multisports et ses 17 hectares de nature.

L'équipe éducative a fondé son projet sur le principe d'accompagnement à l'autonomie, en favorisant le sens des initiatives. Les projets d'animation sont axés sur une sensibilisation au développement durable et à la citoyenneté, ils sont organisés via trois pôles d'activités :

- Pôle artistique et culturel (petit bricolage, jeux de société, atelier bois, cuisine, lecture, activités artistiques, activités de détente)
- Pôle sportif (jeux sportifs, vélo, sports de glisse, tir à l'arc, escalade, voile, kayak)
- Pôle nature (découverte de la faune et la flore, découverte scientifique, soins aux animaux, jardinage, pêche).

L'ALSH Choix Familiaux accueille, uniquement le mercredi après-midi, les enfants scolarisés de la grande section au CM2. Cet accueil a pour particularité d'accompagner les enfants à leurs activités extrascolaires. Ce service fonctionne grâce à une convention entre les associations et/ou les organismes de loisirs Lanestériens et la collectivité. Il répond à un besoin de garde pour les familles ainsi qu'au besoin de continuité des activités de loisirs pour les enfants.

Au bénéfice de la jeunesse

L'offre de service communale en direction de la jeunesse comporte :

- Un accueil collectif de mineurs : un ALSH 11-14 ans ;
- Un accueil Jeunes pour les 14-17 ans ;
- Un Point Information Jeunesse pour les 14-25 ans ;
- Ainsi qu'une dynamique transversale en direction des 14-25 ans en termes de projets favorisant la cohésion sociale.

LE STUD!O est un nouvel équipement bien identifié qui permet aux adolescents de se retrouver entre eux, de trouver leur place, et de construire avec les animateurs, les conditions négociées de leurs loisirs.

L'accueil de loisirs sans hébergement 11-14 ans & 14-17 ans

L'accueil de loisirs est organisé pour 7 à 150 mineurs et fonctionne pendant le temps périscolaire ou extrascolaire au minimum 14 jours par an, pour une durée minimale de deux heures par journée de fonctionnement. Il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits, auxquels il offre une diversité d'activités organisées avec une prise en charge du lundi au vendredi de 9h à 17h durant les vacances scolaires et sur des temps balisés de « Pass Activités » (ateliers couture, danse hip-hop...) durant la période scolaire.

L'accueil Jeunes

Un service permanent et une souplesse d'accueil (adaptés aux rythmes de l'adolescent) caractérisent l'accueil des jeunes. Les jours et horaires d'ouverture sont organisés en fonction des réalités et prennent en compte l'évolution des modes de socialisation des jeunes. (Exemple : de 14h à 19h le samedi, en soirée autour d'animations spécifiques en semaine...)

Un projet pédagogique centré sur la participation, le développement des pratiques artistiques des jeunes, la lutte contre les discriminations, une sensibilisation à l'environnement et à la solidarité, un accès aux loisirs, l'accompagnement des choix d'orientation, une prévention sport et bien être. Le projet s'appuie sur les compétences spécifiques des animateurs et des partenaires et se traduit par la proposition régulière d'ateliers de qualité en lien avec les attentes des jeunes, croisés avec les actions transversales et la programmation événementielle (Unité urbaine, tremplin jeunes...).

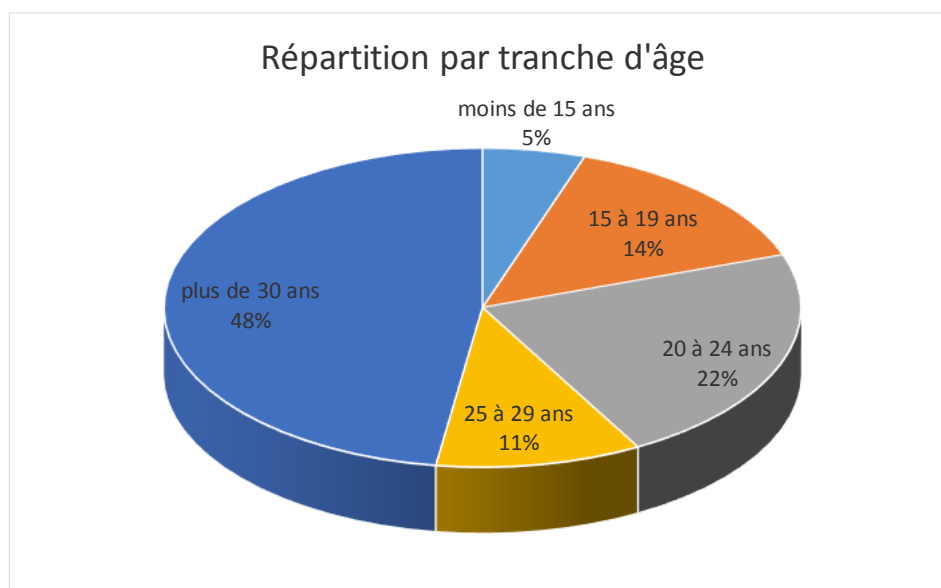
Le Point Information Jeunesse

Ouvert à tous, gratuit et sans limite d'âge, fonctionnant sur un principe d'anonymat et de non-discrimination, le PIJ situé à l'EsKale dépend du Réseau Information Jeunesse et s'engage à respecter la Charte qualité de l'information jeunesse qui assure :

- Une information accessible de manière égale pour tous, au plus près de la vie des jeunes et notamment dans les Accueils Jeunes ;
- Une information qui répond aux besoins des jeunes ;
- Une information impartiale, exacte, pratique ;
- Un accès à l'auto documentation et à des rendez-vous individuels ;
- Un travail avec des partenaires : Mission Locale, associations, centre social Albert Jacquard, collèges, maisons de quartiers...

Le PIJ propose une documentation riche, sur tout type de supports, actualisée, vérifiée et présentée de façon adaptée au public jeune. Il est animé par une professionnelle de l'animation qui accompagne les jeunes dans leurs recherches d'information, tout en offrant la possibilité à ceux qui le souhaitent de faire leurs recherches de façon autonome.

En période scolaire, le PIJ est ouvert de 10h à 12h et de 13h à 18h ; en période de vacances scolaires, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Une permanence du PIJ a lieu les lundis et mercredis après-midi au STUD!O, dans le cadre du projet d'accompagnement individualisé (Projet #INFORMATION JEUNESSE). Chaque année environ 2500 jeunes et adultes font appel au moins une fois au PIJ.



2.4 Les autres services municipaux en direction des enfants et des jeunes

Le PA@S

Le point d'Accueil et d'Accompagnement à la Scolarité est un accompagnement de proximité proposé dans les quartiers (Pa@s quartier) et les écoles (Pa@s école) qui vise à :

- Aider les jeunes dans leur scolarité, en leur proposant des méthodes, des approches facilitant l'accès aux savoirs tout en préservant la notion de plaisir dans les apprentissages,
- Élargir les centres d'intérêts des enfants et adolescents, encourager leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles et de loisirs de la commune,
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants,
- Favoriser des temps de partage parents/enfants en utilisant les savoirs faire et les compétences de chacun,
- Développer des actions associant quartiers, familles et établissements scolaires.

Les Pa@s sont organisés de la façon suivante :

- Des temps d'aide aux devoirs ont lieu chaque semaine, le lundi et le jeudi dans les quartiers et le mardi et le vendredi dans les écoles.
- Les mardis sont dédiés aux ateliers parents/enfants.
- Les vendredis permettent la découverte d'activités ludiques et éducatives et une ouverture culturelle à destination des enfants et jeunes du cours préparatoire à la 3ème.

Le Pa@s est un dispositif inscrit dans le volet éducatif du contrat de ville, élargi à l'ensemble du territoire communal.

Le programme de Réussite éducative

La commune de Lanester, en partenariat avec l'Etat, met en œuvre depuis 2006 un Programme de Réussite Educative (PRE) issu du Plan de Cohésion Sociale. Ce programme s'adresse aux enfants scolarisés (2/16 ans) dont l'environnement social, familial... ne favorise pas l'épanouissement et la réussite personnelle, et, par extension, à leurs parents.

Cet outil de prévention réactif, complémentaire du droit commun, propose des réponses innovantes aux enfants chez lesquels des fragilités ont été repérées, avant qu'elles ne deviennent de réelles difficultés. La condition pour bénéficier d'un accompagnement est de résider dans le quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) et/ou d'être scolarisé dans l'un des établissements du périmètre de mise en œuvre du PRE (1 123 élèves en 2019).

La Réussite éducative a pour objectif d'accompagner individuellement les enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement (scolaire, familial, social), d'apporter au besoin, en complément, une aide à leurs parents, et de proposer un parcours personnalisé sur le temps périscolaire construit avec les partenaires éducatifs, en accord avec la famille et dans le respect de la confidentialité. 50 à 60 enfants ou adolescents sont accompagnés en moyenne chaque année. En 2019, le budget de la réussite éducative s'est élevé à 50 500 € dont 34 500 € pris en charge par la commune et 16 000 € par l'Etat dans le cadre du contrat de ville.

Les clubs « Coup de pouce »

Trois clubs « coup de pouce langage » (écoles Joliot-Curie, Barbusse et Picasso) concernent chaque année 15 élèves de grande section dit « petits parleurs ». Les séances se déroulent trois fois par semaine de janvier à juin sur le temps périscolaire, sous la forme d'activités langagières variées encadrées par des animateurs municipaux spécialement formés. Cette action s'appuie sur

l'engagement conjoint des parents, des enfants, des enseignants et de l'animateur. L'objectif est de permettre aux élèves de mieux appréhender la classe de Cours Préparatoire. Ils sont orientés sur le club suite à l'évaluation du programme d'activité langagière réalisée par les enseignants en novembre.

Le dispositif « coup de pouce lecture-écriture » concerne cinq établissements (Irène Joliot-Curie, Henri Barbusse, Pablo Picasso, Paul Langevin et Romain Rolland). Il a été mis en place pour faciliter les apprentissages fondamentaux au moment de l'entrée dans la lecture et l'écriture en Cours Préparatoire. Il a vocation à accompagner les enfants repérés par les enseignants comme fragiles dans les acquisitions. 25 enfants (5 par club) intègrent les clubs après les vacances de Toussaint. 95 séances sont proposées (3 par semaine, d'une durée d'1h30), rythmés par des temps forts tout au long de l'année. La médiathèque accueille les clubs « coup de pouce lecture écriture » tous les mardis de novembre à juin. Une carte médiathèque est remise à chaque enfant et aux parents, auxquels une visite de l'établissement est également proposée.

Les enfants des clubs participent chaque année au Prix Coup de Pouce des Premières Lectures organisé par l'association nationale « Coup de Pouce ». La cérémonie de clôture des clubs et la remise des récompenses à la médiathèque, salle Tam-Tam, donnent l'occasion aux enfants des clubs, accompagnés de leurs animateurs/animatrices, de lire quelques passages d'une histoire à voix haute et sur scène.

Depuis novembre 2018, les clubs coup de pouce sont soutenus par la DRAC dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture (CTL). Triennal, le CTL, mis en œuvre conjointement par les services déconcentrés du Ministère de la Culture et ceux de la Ville de Lanester, a vocation à contribuer à renforcer ou faire émerger des partenariats locaux pour l'essor des pratiques de lecture

En 2019, le budget des clubs coup de pouce s'est élevé à 30 000 €, financés à hauteur de 14 000 € par l'Etat (Contrat de Ville et Contrat territoire lecture) et de 11 000 € par la CAF (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – CLAS).

Le CMIS

Le Centre municipal d'initiation sportive (CMIS) propose chaque année la découverte de différentes activités sportives : le multisport, l'éveil gym, les ateliers de motricité et le hip hop. Les ateliers, d'une durée d'une heure par semaine, facturés à prix modéré et encadrés par du personnel municipal, se déroulent les mercredis après-midi et les samedis matins dans les équipements sportifs de la Ville (Gymnase Pierre de Coubertin, Salle Léo Lagrange et le Stud!o).

L'objectif du CMIS est le développement de la motricité, en privilégiant la notion de plaisir, et la prise de risque. Chaque année, environ 200 enfants s'inscrivent à ce dispositif accessible de 3 à 16 ans.

Le conservatoire municipal de musique et de danse

Plus de 1000 élèves encadrés par 30 enseignants suivent, à partir de l'âge de 4 ans, les cours d'éveil, de formation musicale, de pratique instrumentale et de danse au conservatoire à rayonnement communal Darius Milhaud. La tarification au quotient familial et la dégressivité à partir de la 2^{ème} activité pratiquée sont des gages d'accessibilité à la structure. Un intervenant musical en milieu scolaire (dumiste) à temps plein assure des interventions dans les établissements primaires, créant ainsi une passerelle entre les écoles et le conservatoire.

Une classe à horaires aménagés « théâtre, arts de la scène » a ouvert ses portes au collège Jean Lurçat à la rentrée scolaire 2018-2019. Elle accueille une douzaine d'élèves par niveau, qui suivent

au conservatoire un cursus artistique complémentaire composé de cours de culture artistique, d'art dramatique, de danse et de chant.

L'atelier municipal d'arts plastiques

Il s'adresse aux enfants entre 5 et 15 ans. Une soixantaine d'enfants par année scolaire en bénéficient : initiation, découverte des différentes techniques des beaux-arts (dessin, peinture, modelage, sérigraphie, arts numérique...). Des actions de médiation culturelle sont menées en direction des petits via le relais assistantes maternelles, des élèves de primaire en partenariat avec les écoles et des établissements de personnes âgées dans le cadre de projets intergénérationnels.

La médiathèque

La médiathèque Elsa Triolet propose un espace et des collections dédiées au jeune public, qui peut s'y abonner gratuitement jusqu'à 25 ans. Cette orientation se vérifie dans la programmation des actions culturelles dont l'enfance et la jeunesse sont la cible majoritaire (35 actions sur 49 rendez-vous réguliers en 2018). Lors de la préparation des examens, la médiathèque propose différents soutiens aux lycéens : lieu pour réviser, accès aux annales, sophrologie...

Les expositions d'artistes plasticiens à la Rotonde (lieu d'exposition de l'hôtel de ville) donnent lieu à des actions de médiations culturelles proposées aux établissements scolaires du 1^{er} et second degré.

2.5 L'action des partenaires locaux

Le Centre social Albert Jacquard

Partenaire historique de la ville de Lanester, le Centre Social Albert Jacquard est un équipement familial et intergénérationnel de proximité. Géré par la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Morbihan, il s'inscrit dans sa politique familiale et sociale au travers d'un contrat pluriannuel qui détermine ses orientations. Le projet est élaboré pour 3 ans afin de répondre aux besoins des familles et développer du «vivre ensemble» sur le territoire de Lanester, dans les valeurs de respect, laïcité et neutralité, de mixité et de solidarité, de participation et de partenariat. Sa vocation est d'offrir des activités et des services dans les domaines de l'information sociale, du loisir et de la culture, du soutien familial et parental. C'est un lieu de rencontre et d'échanges entre les générations pour favoriser les liens familiaux, sociaux, les solidarités, la lutte contre toutes les formes d'exclusion et d'isolement. Une ludothèque accueille les enfants de plus de 8 ans, seuls ou avec leurs parents.

Le service de prévention spécialisée

Grâce à une convention de partenariat avec le Département du Morbihan et les Villes de Lorient et Vannes, Lanester bénéficie de l'intervention d'une équipe d'éducateurs de prévention spécialisée (4 équivalents temps plein) appartenant à l'association Sauvegarde 56. Ces professionnels ont pour mission d'accompagner les jeunes et familles confrontés à des difficultés telles que : conflit ou rupture familiale, décrochage scolaire, problématiques d'insertion ou de logement, isolement, prise de risques (addictions, délits...). L'intervention de l'équipe s'inscrit dans une approche partenariale avec les autres acteurs de la jeunesse et de la protection de l'enfance. En 2018, 75 jeunes (dont 61% de garçons et 39% de filles) ont bénéficié d'un accompagnement éducatif en prévention spécialisée. La participation annuelle de la Ville au fonctionnement de ce service s'élève à 50 000 euros.

L'Institut médico-éducatif (IME) Louis Le Moënic

Cette structure médico-sociale gérée par l'association PEP 56 accueille les enfants de 6 à 16 ans présentant une déficience intellectuelle légère ou moyenne, avec ou sans troubles associés.

La Mission locale

La Mission locale du Pays de Lorient est présente à Lanester : elle accueille les jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Son rôle est de les accueillir, les informer, les orienter et les accompagner dans la construction d'un projet professionnel, dans le choix d'une formation, dans la recherche d'un emploi. Elle peut également apporter un soutien, des conseils dans des domaines tels que le logement, la mobilité, la santé... Environ 600 jeunes lanestériens bénéficient de ce suivi.

2.6 Atouts et contraintes du territoire

Lanester bénéficie d'un cadre naturel et géographique propice à l'éducation.

Située entre terre et mer, entre les rivières du Scorff et du Blavet, la commune offre une diversité de lieux et de paysages qui sont autant de terrains de découverte, de sensibilisation aux enjeux environnementaux, de pratique d'activités variées notamment nautiques.

Lanester est aussi une ville à taille humaine, avec un plateau agro-naturel peu dense, comptant encore des agriculteurs en activité, la ferme pédagogique et de nombreux espaces naturels.

Dans son secteur urbain, où la nature reste présente (parc du Plessis, parc Mandela-September, jardin du Scarh), elle offre une densité de services en proximité qui facilitent l'accès au droit, à la vie sociale, au développement des personnes, en particulier des enfants et des jeunes.

Le vieillissement de la population et la relative faiblesse de la dynamique démographique comportent le risque d'un recul de ces conditions favorables ; les politiques municipales œuvrent à maintenir l'attractivité de la commune pour les familles, au bénéfice de tous.

L'organisation du schéma urbain – en particulier la partition par la voie ferrée – peut également être un objet de vigilance pour prévenir un accroissement des inégalités entre les rives nord et sud de celle-ci. L'enclavement de certains quartiers (par exemple Bellevue ou le Penher), de certains établissements (Ecoles Barbusse ou Joliot-Curie, collège Jean Lurçat) doivent également être le plus possible limités par l'aménagement urbain.

Le patrimoine bâti utile aux enfants et aux jeunes, notamment scolaire, est également plutôt ancien. Des investissements réguliers et proportionnés sont nécessaires pour le maintenir en bon état de fonctionnement. Des programmes plus ambitieux de rénovation, restructuration ou reconstruction sont également à l'ordre du jour.

Enfin, la moyenne des revenus à Lanester est parmi les plus basses de l'agglomération. La proportion élevée de logements sociaux (29%) est un atout pour la capacité d'accueil des familles les moins favorisées. La recherche de mixité sociale constitue cependant un enjeu pour l'équilibre et le développement futur de la commune.

3. LE PEDT 2019-2022

3.1 Objectifs éducatifs partagés par les partenaires

Le PEDT 2016-2019 avait identifié 5 finalités, déclinées en 12 objectifs stratégiques, 22 objectifs opérationnels et 38 actions envisagées.

La concertation menée en 2018 et 2019 au sein du comité de pilotage du PEDT a permis d'identifier trois thèmes d'actualité pour les co-éducateurs :

- La fatigue des enfants ;
- L'utilisation des écrans ;
- L'école « ouverte ».

Les échanges au sein du comité de pilotage ont été enrichis d'une consultation des acteurs éducatifs des écoles en février/mars 2019. Les résultats de cette consultation, à laquelle ont participé des professionnels, des parents et des enfants, permettent d'enrichir la trame des finalités et des objectifs du précédent PEDT et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'action. Dans un souci de simplification, la grille est ramenée à trois niveaux : finalités, objectifs et pistes d'action.

Ainsi, les finalités, objectifs et actions du PEDT 2019-2022 sont ainsi déclinés :

FINALITES (4)	OBJECTIFS (22)	PISTES D'ACTION (58)
A. Promouvoir le vivre ensemble et la laïcité	a. Lutter contre les préjugés, valoriser la différence et la diversité culturelle	1. Poursuivre l'accueil de délégations étrangères, les séjours à l'étranger (Ville de Lanester)
		2. Créer des outils de médiation interculturelle comme les abécédaires multilingues et favoriser leur compréhension par l'accompagnement humain
		3. Promouvoir la culture bretonne et encourager le bilinguisme, dans la filière bilingue, mais aussi en classe monolingue ou sur les TAP (favoriser par exemple l'intervention de conteurs ou la lecture d'histoires)
	b. Promouvoir l'égalité filles / garçons	4. Poursuivre les actions de sensibilisation à l'égalité filles-garçons dans les structures (écoles, accueils de loisirs...)
		5. Penser les espaces et les activités dans une perspective d'égalité et de mixité
	c. Favoriser la mixité sociale, culturelle et générationnelle, toucher les publics non captifs	6. Développer les passerelles entre les maisons de quartier et les dispositifs enfance et jeunesse (Ville de Lanester)
		7. Diversifier et développer les activités et le public des maisons de quartier (Ville de Lanester et partenaires du Contrat de Ville)
		8. Organiser des temps de rencontre et d'activité entre les enfants, les jeunes et les résidents des foyers de personnes âgées
	d. Assurer l'accueil des enfants en situation de handicap	9. Adapter les modalités de l'accueil dans les structures aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap
		10. Identifier un référent sur la problématique du handicap, personne ressource pour l'accueil dans les structures (Ville de Lanester)
		11. Mener des projets d'inclusion avec l'IME, l'ULIS ...
	e. Promouvoir dans les structures une neutralité engagée mettant en avant les valeurs de la laïcité	12. Proposer des interventions sur la laïcité et le vivre ensemble en milieu scolaire (Ville de Lanester et acteurs associatifs)

	f. Favoriser le « faire ensemble » en s'appuyant sur la complémentarité des professionnels	13. Mettre en lumière la diversité des ressources présentes sur le territoire (Médiathèque, Quai 9, Conservatoire, Point Information Jeunesse, Cyberlan ...) pouvant contribuer à la richesse éducative au bénéfice de l'ensemble des co-éducateurs (Ville de Lanester)
		14. Encourager les plus jeunes à fréquenter la médiathèque en attribuant systématiquement une carte d'abonné à chaque enfant à l'entrée au CP (Ville de Lanester)
		15. Mutualiser les outils existants entre les structures
		16. Renforcer l'information transversale, les relais, créer des passerelles facilitant la coéducation
B. Renforcer la cohérence éducative	g. Développer les espaces de participation et d'échanges avec les familles	17. Aménager des espaces et des temps d'accueil et d'information des familles dans les écoles, proposer des rencontres entre parents dans l'école, «Café des parents » ... (Education nationale et Ville de Lanester)
		18. Organiser des portes ouvertes annuelles dans les écoles et les accueils de loisirs (Education nationale et Ville de Lanester)
		19. Présenter aux parents les activités proposées aux enfants (quartiers, aide aux devoirs, TAP...) en présence des professionnels concernés. Par exemple, stands et animations lors de la rentrée des classes.
		20. Inviter les parents à participer aux TAPs, à titre bénévole (Ville de Lanester)
		21. Créer des blogs par école (Education nationale et Ville de Lanester)
		22. Orienter les parents non francophones vers les ateliers d'apprentissage du français proposés par les associations de la commune (CSF...)
	h. Prendre en compte la globalité des situations éducatives	23. Favoriser la connaissance des équipes par les parents : goûters parents avant chaque période de vacances, trombinoscope des professionnels, soirées jeux... (Education nationale et Ville de Lanester)
		24. Assurer une bonne transmission des informations entre tous les acteurs (professionnels, associations, familles...)
		25. Faciliter le lien entre enseignants et parents (Education nationale et Ville de Lanester)
		26. Mutualiser la communication sur les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse
	i. Renforcer la transversalité et mutualiser les pratiques entre co-éducateurs	27. Développer les partenariats avec le secteur associatif, l'accompagner dans sa pratique éducative

C. Veiller au bien-être des enfants et des adolescents

j. Prévenir et prendre en compte la fatigue dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires	28. Aménager des espaces dédiés à la détente, la relaxation, le calme dans les écoles et les ALSH (Ville de Lanester)
	29. Programmer des temps calmes, de relaxation sur la pause méridienne (Ville de Lanester)
	30. Adapter le rythme des apprentissages et des activités et favoriser le travail en groupes restreints (Education nationale et Ville de Lanester)
	31. Proposer la sieste de la TPS à la GS, sur la pause méridienne (Ville de Lanester)
k. Agir sur l'alimentation comme vecteur de santé et de prévention de la fatigue	32. Faire du repas (à la maison, en collectivité) un moment de détente, promouvoir une alimentation équilibrée et prévenir le gaspillage alimentaire en lien avec la cuisine centrale
	33. Augmenter la part des produits bio et locaux dans la restauration municipale
	34. Rechercher une alternative au plastique (barquettes) dans la restauration municipale
l. Informer et sensibiliser les familles sur les rythmes biologiques et l'importance du sommeil	35. Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation sur les rythmes biologiques et le sommeil, en direction des enfants et des parents
	36. Organiser des interventions du Centre médico-scolaire sur les rythmes biologiques et le sommeil, sur le temps scolaire (Education nationale)
m. Prévenir l'utilisation excessive des écrans	37. Développer un usage « raisonné » des écrans dans les structures - c'est-à-dire un usage limité, progressif, lié à l'âge des enfants, plutôt collectif et uniquement à visée éducative (Education nationale et Ville de Lanester)
	38. Repérer les enfants ou les jeunes en perte de concentration, les alerter ainsi que leurs familles
n. Protéger des risques liés à l'usage d'internet et des réseaux sociaux	39. Favoriser les jeux de plateau et les pratiques de plein air (Ville de Lanester, familles)
	40. Mettre en œuvre des actions d'information et de prévention sur les risques liés à internet et aux réseaux sociaux en favorisant des projets d'animation dédiés (Education nationale et Ville de Lanester)
o. Favoriser la dynamique d'éducation au développement durable	41. S'appuyer sur les 17 objectifs de Développement Durable
	42. https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/ et les faire connaître
p. Prévenir les violences et le harcèlement	43. Solliciter les partenaires locaux en charge de sensibiliser et d'éduquer au développement durable (Lorient Agglomération, Ecolo Scorff...) mais favoriser aussi les apprentissages entre enfants et jeunes, pour encourager les bons comportements en matière de santé, d'écologie, de solidarité...
	44. Accompagner les victimes de violences ou de harcèlement et former les acteurs de terrain
	45. Promouvoir la bienveillance entre les différents acteurs et publics

D. Favoriser la réussite éducative pour tous	r. Accompagner la scolarité des jeunes en difficulté	46. Soutenir les familles dans leur mission d'accompagnement à la scolarité
		47. Renforcer l'accompagnement scolaire dans les écoles et les quartiers
	s. Repérer et prendre en charge les difficultés psychologiques et le décrochage scolaire	48. Mieux repérer et orienter les jeunes en difficulté ou décrocheurs, à tout âge, vers les structures dédiées : RASED, Point Information Jeunesse, Maison des adolescents, Mission de lutte contre le décrochage...
	t. Permettre aux jeunes de mieux appréhender l'offre de formation et d'emploi	49. Faciliter l'accès aux informations sur la formation et l'emploi, via le Point information Jeunesse, le Centre d'information et d'orientation, la Mission locale...
		50. (Ville de Lanester)
		51. Orienter vers la Mission locale, inventer de nouvelles formes d'accompagnement vers l'emploi
	u. Encourager les enfants, les jeunes et les parents à fréquenter les lieux et dispositifs qui leur sont ouverts	52. Développer l'accueil de stagiaires et d'apprentis dans les structures
		53. Etendre les horaires d'ouverture de la médiathèque pour plus de lisibilité et d'accessibilité au public lycéen - ouverture sur la pause méridienne notamment (Ville de Lanester)
		54. Poursuivre la communication dans les établissements sur les lieux et les dispositifs à destination des enfants et des jeunes (Ville de Lanester)
		55. Poursuivre la mise en œuvre d'activités sportives, culturelles et environnementales sur le temps scolaire (classes nautiques, musique, cirque, classes nature...)
	v. Accompagner les jeunes dans leurs projets et le développement de leur citoyenneté	56. Favoriser la participation des enfants et des jeunes (Conseil municipal des enfants, ateliers participatifs de jeunes...)
		57. Soutenir les initiatives des jeunes (actions solidaires, voyages...)
		58. Développer le partenariat entre la Ville, les écoles, les collèges et le lycée via des projets d'animation

3.2 Schéma organisationnel à compter de la rentrée scolaire 2019-2020

Dans les écoles publiques, la semaine scolaire s'organise autour de 4,5 jours avec des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) gratuits pour tous. Ainsi la Ville de Lanester privilégie l'apprentissage en favorisant les temps d'école le matin, quand l'enfant est le plus réceptif.

En classe, enseignants et élèves peuvent s'appuyer sur le soutien de la Ville pour organiser des projets pédagogiques, des voyages ou tout simplement profiter des équipements municipaux comme les gymnases, la ferme de Saint-Niau, la médiathèque, la piscine...

Après la classe, les enfants peuvent poursuivre leur journée avec les Temps d'Activités Périscolaires, une nouvelle façon d'apprendre et de découvrir en s'initiant à de nombreuses activités culturelles, sportives, linguistiques...

En début de parcours scolaire, l'école publique est là pour susciter l'envie d'apprendre, éveiller la curiosité et contribuer à l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant.

La semaine à l'école et les activités périscolaires :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	Accueil pré-scolaire (garderie)	Accueil pré-scolaire (garderie)	Accueil pré-scolaire (garderie)	Accueil pré-scolaire (garderie)	Accueil pré-scolaire (garderie)
8h45					
	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h45					
13h45	Pause méridienne	Pause méridienne	Accueil post-scolaire (garderie)	Pause méridienne	Pause méridienne
16h00	Classe	Classe	12h30	Classe	Classe
16h45	TAP	TAP		TAP	TAP
18h30	Accueil post-scolaire (garderie)	Accueil post-scolaire (garderie)		Accueil post-scolaire (garderie)	Accueil post-scolaire (garderie)

Les TAP :

Ils sont facultatifs et gratuits. Après chaque séquence de vacances scolaires, une nouvelle période commence. Les parents choisissent les jours, l'enfant l'activité. L'inscription vaut engagement jusqu'aux vacances suivantes. Les activités sont présentées la première semaine de chaque période. L'enfant peut participer à 1, 2, 3 ou 4 TAP par semaine.

En maternelle pour les enfants de toute petite section et petite section, il est proposé un TAP goûter. À l'heure où tout va vite et où l'enfant doit s'adapter, le TAP goûter permet de prendre le temps de goûter, de communiquer, de jouer pour passer doucement du temps de l'école vers le temps de la maison.

Dans chaque école, un animateur référent coordonne les interventions de tous les animateurs et intervenants. Les équipes pédagogiques sont constituées d'animateurs municipaux, d'ATSEM, de professeurs du conservatoire de musique et de danse, d'artistes plasticiens et d'intervenants associatifs, culturels et sportifs.

Les accueils périscolaires (garderie) :

Les accueils sont ouverts dans les écoles sur inscription de 7h30 à 8h35 et de 16h45 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Possibilité d'ouverture dès 7h et jusqu'à 19h sur réservation.

La pause méridienne :

Le service de restauration et les activités sont organisés les lundis, mardis, jeudis, et vendredis. La réservation à l'école est obligatoire.

Le PA@S école :

Le PA@S (Point d'Accueil et d'Accompagnement à la Scolarité) a lieu deux soirs par semaine les mardis et vendredis de 16h45 à 18h pour les enfants à partir du CE1.

Le mercredi :

Le temps scolaire a lieu entre 08h45 et 11h45. Le service de restauration scolaire n'est pas assuré le mercredi. L'accueil post scolaire a lieu de 11h45 à 12h30.

A partir de 12h30, les enfants peuvent rejoindre les centres de loisirs Renée Raymond, Pen Mané, Saint-Niau et choix familiaux. Ils sont conduits en bus depuis leur école. Le service de restauration est assuré dans chaque centre.

Les projets scolaires :

La Ville de Lanester accompagne et soutient les écoles dans la mise en place de leurs projets.

Sur le temps scolaire, les enfants des écoles publiques peuvent découvrir des activités variées :

- Artistiques et culturelles : création de spectacles, mise en place de chorale, découverte de la danse urbaine...,
- Sportives : natation, canoë-kayak, arts du cirque...,
- Environnementales : classes de découverte à la ferme pédagogique de Saint-Niau (enclos animaliers, serres, potagers, vergers, forêt et ruisseaux...).

L'enseignement bilingue français/breton :

Lanester propose une filière complète d'enseignement bilingue français-breton de la maternelle au lycée. Deux écoles maternelles (Eugénie Cotton et Renée Raymond) et une école élémentaire (Romain Rolland) accueillent plus de 150 enfants (chiffre 2019).

Une convention entre la maison de la petite enfance « Lucie Aubrac » de Lanester et les associations Divskouarn et Salutig permet de proposer des séances d'éveil au breton aux enfants accueillis par le multi-accueil, la crèche familiale et les assistantes maternelles indépendantes (environ 30 heures dans l'année). Cette action favorise l'inscription des enfants dans la filière bilingue à leur entrée dans le parcours scolaire.

Dans les écoles primaires privées, la semaine scolaire est organisée sur 4 jours.

Ecole Notre Dame Auxiliatrice :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Enseignement de 08h45 à 11h55 et de 13h25 à 16h30,

Garderie de 07h30 à 08h30 et de 16h30 à 19h00.

Ecole Saint Joseph du Plessis

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Enseignement de 08h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,

Garderie de 07h30 à 08h30 et de 16h45 à 19h00.

Mercredi :

Garderie de 07h30 à 12h30,

Lien avec les accueils de loisirs municipaux à 11h45.

3.3 Activités et ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

Les partenaires du PEDT sont:

- Des institutions et services publics:
 - o La Direction des services départementaux de l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la Caisse d'allocations familiales, la Ville et le CCAS de Lanester ;
 - o Les directions des écoles maternelles et élémentaires ;
 - o Les directions des collèges et du lycée.
- Des associations dédiées à l'accompagnement des enfants et des jeunes :
 - o La Mission Locale ;
 - o La prévention spécialisée ;
 - o ...
- Des associations sportives et culturelles (partenariat conventionné)
- Des artistes

De nombreux équipements situés sur la commune participent à la mise en œuvre du PEDT :

- Les équipements scolaires :
 - o 12 écoles publiques : 5 groupes primaires (Irène Joliot-Curie, Henri Barbusse, Paul Langevin, Pablo Picasso, Romain Rolland) et 2 maternelles (Renée Raymond, Eugénie Cotton)
 - o 2 écoles privées (Notre Dame Auxiliatrice et St Joseph du Plessis)
 - o 2 collèges publics (Henri Wallon et Jean Lurçat)
 - o 1 collège privé (Notre Dame du Pont)
 - o 1 lycée public (Jean Macé)
- Les structures municipales dédiées à l'enfance et la jeunesse : les accueils de loisirs Renée Raymond, Penn Mané, Saint-Niau, Choix familiaux, la ferme pédagogique, le Studio
- Les structures municipales pour tous les âges : les 4 maisons de quartier (L'Eskale, la Belle vue, Ty Penher, la ferme de Kerfréhour), le Cyberlan
- Les équipements sportifs : 4 gymnases, 1 salle de gymnastique, plusieurs terrains de sport (football, rugby) 2 bases nautiques (voile et canoë-kayak), la piscine Aqualane's, la patinoire du Scorff...
- Les équipements culturels municipaux: Quai 9, le Conservatoire municipal de musique et de danse Darius Milhaud, l'atelier d'arts plastiques, la médiathèque Elsa Triolet ,
- Les lieux associatifs : le centre social Albert Jacquard, le futur pôle associatif Joliot-Curie
- Les espaces de plein air : le jardin du Scarh (skate park, street workout, panier à basket...), les terrains multisport, le parc du Plessis, le parc Mandela-September, les aires de jeux, le terrain bicross, la piste d'initiation vélo...

Les domaines d'activités prévus dans le PEDT sont principalement : l'éducation, la citoyenneté, les loisirs, le sport, la culture, l'insertion.

Les TAP offrent une diversité d'activités et sont animés par des personnes choisies pour leurs compétences :

- Arts plastiques par l'atelier municipal
- Arts plastiques et bande dessinée par un artiste bédéiste
- Poterie par un artiste
- Eveil musical par le Conservatoire de musique
- Gymnastique et motricité par les Enfants du Plessis et le Lanester Gym
- Tennis, judo et badminton par le Foyer laïque
- Initiation au handball par le Lanester Handball Club
- Cirque par un animateur municipal
- Lecture et conte par l'association « Il était une fois »
- Initiation à la langue et à la danse bretonne par l'association Emglev Bro an Oriant

4 - MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE

Durée et modalités d'évaluation :

Le PEDT est conclu pour une durée de trois ans :

- Il débute à la rentrée scolaire 2019-2020
- Il englobe 3 années scolaires : 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022
- Il s'achève le 31 août 2022
- Il est évalué annuellement.

Formation des professionnels :

Au sein des services de la Ville, la mise en œuvre du PEDT est accompagnée d'un effort de formation des professionnels concernés auprès du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Des cycles annuels sont par ailleurs proposés : « La gestion des émotions entre pairs » en 2018, « La communication empathique » en 2019. Une sensibilisation à l'accueil des enfants porteurs de handicap en accueils de loisirs est dispensée à tous les animateurs (cycle débuté en 2017).

Pilotage du projet :

Le comité de pilotage du PEDT est composé :

- Des élu.e.s et services municipaux concernés
- Des représentants de la direction départementale de l'Education Nationale
- Des représentants de la Caisse d'allocations familiales
- Des directions et enseignants des établissements primaires et secondaires publics et privés
- Des représentants du centre social Albert Jacquard
- Des représentants de parents d'élèves
- Des représentants des associations impliquées auprès des enfants et des jeunes

Le comité de pilotage du PEDT est réuni régulièrement à l'initiative de la Maire de Lanester, a minima une fois par an et autant que nécessaire.



ANNEXE AU PEDT PLAN MERCREDI 2019-2022

1. PORTEUR ET DUREE DU PROJET

Commune ou EPCI porteur du projet : Ville de Lanester
Nom, fonction et adresse du responsable du projet :
Sophie DERRIEN, directrice Enfance Education, Jeunesse et Sport
Hôtel de Ville, 1 rue Louis Aragon – CS 20779 – 56 607 LANESTER CEDEX

Signataire de la convention : Mme Thérèse THIERY, Maire de Lanester, 1ère Vice-Présidente de Lorient Agglomération

Durée du projet : 3 ans (2019/2022)

2. TERRITOIRE ET ECOLES CONCERNES

Le territoire concerné est celui de la commune de Lanester.

Toutes les écoles primaires (maternelles et élémentaires) publiques sont concernées par le projet :

Ecoles maternelles et élémentaires publiques	
Pablo Picasso	rue Jean Le Coutaller
Paul Langevin	rue Hélène Boucher
Romain Rolland	5 rue Paul Vaillant-Couturier
Irène Joliot-Curie	18 et 20 rue Larnicol
Henri Barbusse	rue de la République
Ecoles maternelles publiques	
Eugénie Cotton	rue Marcel Sembat
Renée Raymond	rue Marat

Bien que l'enseignement y soit organisé sur 4 jours depuis la rentrée scolaire 2018-2019, les élèves des écoles primaires (maternelles et élémentaires) privées sous contrat sont également accueillis dans les structures municipales de loisirs dans le cadre du Plan mercredi :

Ecoles maternelles et élémentaires privées	
Saint Joseph du Plessis	87 rue de la République
Notre Dame Auxiliatrice	134 rue Jean Jaurès

3. PILOTAGE ET COORDINATION

Composition et fonctionnement du comité de pilotage :

Placé sous la présidence de la Maire de Lanester, le comité de pilotage du Plan mercredi est composé des élu.e.s et services concernés de la Ville, des représentant.e.s de la Caisse d'allocations familiales et du Centre social Albert Jacquard, des représentant.e.s de la Direction départementale de l'Education Nationale, des directrices et directeurs d'écoles, des responsables des accueils périscolaires, des représentant.e.s des parents d'élèves.

Cette instance de dialogue est chargée de mobiliser et d'informer les partenaires, de co-construire le projet et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

Le Plan mercredi est présenté aux conseils d'école.

4. OBJECTIFS ET MOYENS

Partenaires :

- La Ville de Lanester
- Les services de l'Etat
- La Caisse d'allocations familiales
- Les associations de jeunesse et d'éducation populaire
- Les associations culturelles, artistiques, sportives ou scientifiques
- Les associations de parents d'élèves

Objectifs éducatifs du Plan mercredi partagés par les partenaires :

Les objectifs du plan mercredi sont ceux définis par le PEDT 2019-2022 pour assurer la continuité et la qualité éducative dans le cadre d'une dynamique de co-éducation et qui concernent plus particulièrement l'accueil périscolaire.

A. Promouvoir le vivre-ensemble et la laïcité

- Lutter contre les préjugés, valoriser la différence et la diversité culturelle
- Promouvoir l'égalité filles / garçons
- Favoriser la mixité sociale, culturelle et générationnelle, toucher les publics non captifs
- Assurer l'accueil des enfants en situation de handicap
- Promouvoir dans les structures une neutralité engagée mettant en avant les valeurs de la laïcité
- Favoriser le « faire ensemble » en s'appuyant sur la complémentarité des professionnels

B. Renforcer la cohérence éducative

- Développer les espaces de participation et d'échanges avec les familles
- Prendre en compte la globalité des situations éducatives
- Renforcer la transversalité et mutualiser les pratiques entre co-éducateurs

C. Veiller au bien-être des enfants (et des adolescents)

- Prévenir et prendre en compte la fatigue dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

- Agir sur l'alimentation comme vecteur de santé et de prévention de la fatigue
- Informer et sensibiliser les familles sur les rythmes biologiques et l'importance du sommeil
- Prévenir l'utilisation excessive des écrans
- Protéger des risques liés à l'usage d'internet et des réseaux sociaux
- Favoriser la dynamique d'éducation au développement durable
- Prévenir les violences et le harcèlement

D. Favoriser la réussite éducative pour tous

- Accompagner la scolarité des jeunes en difficulté
- Repérer et prendre en charge les difficultés psychologiques et le décrochage scolaire
- Permettre aux jeunes de mieux appréhender l'offre de formation et d'emploi
- Encourager les enfants, les jeunes et les parents à fréquenter les lieux et dispositifs qui leur sont ouverts
- Accompagner les jeunes dans leurs projets et le développement de leur citoyenneté

Locaux et installations utilisées :

- L'école maternelle Renée Raymond (ALSH Renée Raymond)
- Le centre de loisirs de Penn Mané
- Le centre de loisirs de Saint-Niau
- L'école élémentaire Paul Langevin (ALSH Choix familiaux)

Modalités de suivi et d'évaluation du projet : réunions de préparation et de bilan pour chaque structure.

E. ORGANISATION

Horaires :

Temps périscolaire du mercredi : les écoles publiques de la commune ont conservé le rythme de 4,5 journées d'enseignement par semaine, le temps périscolaire du mercredi s'échelonne de 11h45 à 18h30 (19h sur réservation).

- De 11h45 à 12h30 : halte d'accueil dans chaque école et transport vers les ALSH
- De 12h30 à 17h : accueil en structure de loisirs
- De 17h à 18h30 (19h sur réservation) : transport vers les haltes d'accueil et garderies dans trois écoles élémentaires (Renée Raymond, Paul Langevin, Pablo Picasso)

Temps périscolaires des autres jours :

- Garderie du matin : de 07h30 (07h00 sur réservation) à 08h45
- Pause méridienne : 11h45 à 13h45
- Temps d'activité périscolaires : 15h45 à 16h45
- Garderie du soir : de 16h45 à 18h30 (19h sur réservation)

Modalités d'accueil des enfants :

Le mercredi

Les enfants scolarisés en primaire sont accueillis dans les 4 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) soumis à déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) :

- L'ALSH Renée Raymond pour les 2-3 ans
- L'ALSH de Penn Mané pour les 4-5 ans
- L'ALSH de Saint-Niau pour les 6-11 ans
- L'ALSH des Choix familiaux pour les 5-11 ans

Ces 4 accueils proposent une grande diversité d'activités : sport, culture, découverte nature, jeux, temps libre...

Nombre d'enfants concernés : 260

Hors mercredi

Les enfants scolarisés en primaire sont accueillis dans les haltes d'accueil organisées dans chaque école publique et placées sous la responsabilité d'un référent périscolaire :

Entre l'école et la garderie, de 15h45 à 16h45, les enfants peuvent participer aux temps d'activités périscolaires (TAP) gratuits proposés dans chaque école.

Nombre d'enfants accueillis dans les accueils périscolaires en maternelle :

Ecoles	Accueil périscolaire matin (7h00) 7H30/8H45	Accueil périscolaire après-midi 16h45/18h30 (19h00)	Pause Méridienne
Henri Barbusse	15	20	71
Irène Joliot-Curie	14	10	44
Pablo Picasso	33	30	101
Romain Rolland	12	12	61
Paul Langevin	24	31	103
Eugénie Cotton	13	17	54
Renée Raymond	15	20	51

Nombre d'enfants accueillis dans les accueils périscolaires en élémentaire :

Ecoles	Accueil périscolaire matin (7h00) 7H30/8H45	Accueil périscolaire après-midi 16h45/18h30 (19h00)	Pause Méridienne
Henri Barbusse	19	23	100
Irène Joliot-Curie	15	14	74
Pablo Picasso	60	41	173
Romain Rolland	41	44	218
Paul Langevin	49	66	190

Participation financière :

- Gratuité des TAP pour toutes les familles et toutes les activités
- Participation des familles modulées selon les ressources pour les autres temps périscolaires

Projet d'accueil du mercredi :

ALSH Renée Raymond

Situé au centre-ville et sécurisé, l'accueil de loisirs Renée Raymond est un espace dédié aux plus petits de 2 à 3 ans, comprenant un réfectoire, une salle de sieste, un espace motricité, une cour et un jardin avec jeux de plein air.

ALSH de Penn Mané

Dans un parc boisé, protégé et équipé de jeux extérieurs, deux structures polyvalentes sont aménagées spécifiquement pour l'accueil des enfants de 4 à 5 ans. Situé au calme et proche des berges du Blavet, le site offre un environnement naturel riche en possibilités d'activités.

Les animations mises en place dans les deux centres de loisirs maternels favorisent les expériences sensorielles, motrices, créatrices. Le projet est fondé sur l'accompagnement du développement de l'enfant, sa socialisation et l'apprentissage des gestes du quotidien. L'enfant est acteur de son temps, choisit ses espaces de jeu, vit à son rythme. Les activités proposées sont adaptées aux potentialités du centre et aux conditions climatiques.

La proposition est faite systématiquement d'un temps calme en début d'après-midi, soit une sieste, soit un moment de relaxation dans les salles « zen » aménagées à cet effet.

ALSH de Saint Niau

Dix-sept hectares de nature, des prairies, des bois, des animaux, un étang, une ferme pédagogique, des terrains de jeux, un sentier pédestre... le site de Saint-Niau est particulièrement adapté pour offrir aux 6-11 ans une grande palette d'activités, mais aussi tout simplement le plaisir d'un après-midi à la campagne.

Les animations sont organisées par pôle : village, sportif, nature. Des activités thématiques adaptées aux saisons ou aux questions de société sont également proposées.

ALSH des choix familiaux

Situé à l'école élémentaire Paul Langevin, il permet de concilier la participation au centre de loisirs et à des activités proposées par des structures municipales ou des associations. Les enfants sont accueillis sur la structure, ils participent aux activités de l'accueil de loisirs et sont accompagnés individuellement ou collectivement à leurs activités.

Restauration

Dans tous les centres, le temps du déjeuner (facultatif, car les parents peuvent amener les enfants en début d'après-midi) est un temps calme et convivial, où l'enfant est accompagné pour prendre plaisir à goûter et manger ce qui est proposé au menu par la cuisine centrale municipale (qui privilégie les produits de saison et l'approvisionnement en circuits courts), acquérir de l'autonomie et prendre de bonnes habitudes alimentaires et de non gaspillage.

Accessibilité et inclusion

Dans tous les centres, une attention particulière est portée à l'accueil des enfants en situation de handicap. Les modalités d'accueil sont co-construites au cas par cas, entre la famille et la direction du centre concerné. Selon l'importance du besoin d'accompagnement, un animateur supplémentaire peut être affecté à l'équipe. Le projet éducatif est également adapté et peut évoluer. La relation de confiance entre la famille et l'accueil de loisirs permet à l'enfant d'être dans une situation sécurisante, où l'on peut ouvrir son champ d'expérimentation, tout en permettant aux parents d'être eux aussi sécurisés.

Les familles d'enfants en situation de handicap sont invitées à tous les temps forts des centres afin de maintenir le lien avec la famille et créer des occasions pour l'enfant de retrouver ses pairs. Un accompagnement plus soutenu est réalisé au moment du passage de l'accueil de loisirs maternel vers l'accueil de Saint-Niau, difficile à franchir pour certaines familles.

49 enfants en situation de handicap ont été accueillis en 2018 dans les accueils périscolaires (Garderie, Tap et ALSH).

F. ACTIVITES ET ENCADREMENT

L'organisation des activités en ALSH :

L'accueil de loisirs Renée-Raymond accueille les enfants scolarisés de 2 à 3 ans les mercredis.

L'ambiance y est familiale. L'équipe pédagogique est constituée d'animateurs diplômés sous la responsabilité d'un directeur : 1 adulte pour 8 enfants. Pour l'enfant de 2/3 ans, l'accueil de loisirs est l'une des premières expériences de socialisation. Elle accompagne son entrée à l'école maternelle. L'équipe pédagogique favorise au maximum l'accession à l'autonomie, l'apprentissage de la vie en groupe par le jeu et l'alternance des situations :

- Atelier « patouille », activités motrices, jardinage, circuit vélo, histoires...
- Des extérieurs riches et spacieux (cour, espaces verts, verger...)
- Des salles d'activités aménagées pour les jeux d'imitation et de création (coin dînette, marchande, poupée, garage, peinture, jeux de société...)
- Des projets favorisant l'ouverture sur la ville (salle de gymnastique, médiathèque, ferme de St Niau, participation aux festivals...)

L'accueil de loisirs de Penn Mané accueille les enfants scolarisés de 4 à 5 ans les mercredis. Dans un parc boisé, protégé et équipé de jeux extérieurs, 2 structures polyvalentes sont aménagées dans un environnement naturel varié, calme et riche en possibilités d'activités. L'ambiance y est familiale.

L'équipe pédagogique est constituée d'animateurs diplômés sous la responsabilité d'une directrice: 1 adulte pour 6 enfants. Elle met en place des animations qui favorisent les expériences sensorielles motrices, de création et d'accession à l'autonomie.

Avec ses 17 hectares de nature, l'accueil de loisirs de Saint-Niau est emblématique pour des générations de Lanestériens. Des prairies, des bois, des animaux, un étang... Les enclos des animaux de la ferme pédagogique sont intégrés dans le centre, qui comporte plusieurs bâtiments de ferme rénovés en salles d'activité ou de restauration. Sans oublier les terrains de jeux : 2 terrains de foot, un terrain multisports, une aire de glisse, un sentier pédestre...

L'équipe pédagogique est constituée d'animateurs diplômés sous la responsabilité d'une directrice : 1 adulte pour 12 enfants.

L'accueil de loisirs de Saint-Niau, c'est aussi :

- 5 salles de restauration, accueillant chacune une trentaine d'enfants ;
- Des activités conçues selon l'âge des enfants :
 - o Pôle Village : arts plastiques, salle zen/musique, petit bricolage, jeux de société...
 - o Pôle Sportif : balle américaine, hockey/thèque, tournoi de foot, tir à l'arc, vélo/ escalade, kayak/voile, cirque/tennis, jeux sportifs et nature...
 - o Pôle Nature : camp trappeur, soins aux animaux, jardinage/cuisine, jeux nature, petites expériences...

Le centre de loisirs « Choix familiaux » est ouvert aux enfants, de la grande section au CM2, qui pratiquent le mercredi une activité associative ou municipale, sportive ou culturelle. Une équipe pédagogique accueille les enfants et les accompagne à leurs activités, les reprend à

l'issue de celles-ci pour leur permettre ensuite de participer à des animations à l'école Paul Langevin.

L'accueil de loisirs « Choix familiaux » est ouvert aux enfants, de la grande section au CM2, qui pratiquent le mercredi une activité associative ou municipale, sportive ou culturelle. Une équipe pédagogique accueille les enfants et les accompagne à leurs activités, les reprend à l'issue de celles-ci pour leur permettre ensuite de participer à des animations à l'école Paul Langevin.

Dans les 4 centres, la participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins.

Axes des projets d'école pris en compte par le plan dans la conception des activités périscolaires :

Les animateurs encadrant les temps périscolaires hors mercredi, les classes de découverte et les séjours scolaires constituent les équipes pédagogiques des accueils de loisirs du mercredi. Ils favorisent ainsi le lien et la continuité entre les temps scolaires et périscolaires, également auprès des enfants et des familles.

Les semaines thématiques annuelles telles que la semaine du développement durable, la semaine de la solidarité, la semaine du goût, la semaine bleue, le printemps des poètes, la semaine du commerce équitable, sont sources de création de projets et de liens entre les écoles et les accueils de loisirs du mercredi.

Développement durable et environnement :

- Sensibilisation des enfants aux déplacements doux et la prévention routière par la pratique du vélo,
- Sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire en pesant les aliments jetés à chaque repas,
- Les activités de la ferme pédagogique de Saint-Niau permettent de faire le lien entre les thématiques abordées en classes de découverte et l'accueil du mercredi. Ci-dessous la proposition des modules selon les cycles scolaires :

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
Approche sensorielle du vivant et du non vivant (environnement proche de l'enfant, plantes sauvages, animaux, manipulation etc.) Appréhender la faune et la flore Vocabulaire des 5 sens Appellation du vivant et observation des déplacements et de leurs habitats Découvrir les animaux à	Renaitre et questionner le monde du vivant: les vertébrés et les invertébrés, les ovipares et vivipares Régimes alimentaire (herbivores, carnivores) et dentition Comprendre et questionner son environnement : le vivant et le non vivant Diversité des races et des animaux le cycle de la vie (reproduction, mâles,	Démarches et expériences scientifiques autour du développement durable et des énergies renouvelables Aborder la biodiversité coordonner l'écosystème d'un jardin partagé Apiculture : rucher pédagogique, sensibilisation autour des abeilles et des plantes mellifères Soins aux mammifères

plumes et à poils	femelles, petits etc.) Observer et reconnaître les insectes du sol, marre, prairie et des airs	
-------------------	---	--

Art et culture :

- Chaque année lors du Festival enfance et famille, des temps de réflexion entre professionnels de l'éducation (enseignants et animateurs) sont proposés en amont de sa réalisation, sur une thématique donnée. Des animations sont ensuite menées par les animateurs dans les classes et les accueils du mercredi.
- Visite des expositions proposées par la ville de Lanester dans la galerie de la Rotonde et à la médiathèque Elsa Triolet.
- Reprise des chansons vues en classe, répétitions le mercredi pour la préparation de spectacle par exemple celui de la fête de l'école.
- Concertation et proposition de livres donnant lieu à la réalisation d'œuvres créées par les enfants. Elles sont ensuite exposées lors du Salon du livre jeunesse de Lorient et de l'exposition du plan lecture/écriture de la ville de Lanester, qui ont lieu tous les ans.

Sport :

- Le contenu pédagogique des activités nautiques développées par les animateurs de la ville prend en compte les particularités des tranches d'âges et des cycles.
- Passage du test aquatique pour que les enfants puissent pratiquer les activités nautiques sur le temps scolaires ou périscolaires.
- Sensibilisation des enfants aux déplacements doux et la prévention routière par la pratique du vélo.

Intervenants assurant la prise en charge des activités :

Tous les encadrants sont des professionnels de l'animation employés par la Ville de Lanester. Des intervenants extérieurs (professionnels ou bénévoles associatifs, artistes...) sont ponctuellement associés aux projets des structures.

Articulation du Plan mercredi avec les dispositifs existants :

- Contrat enfance jeunesse (CEJ)
- Contrat de Ville (CV)
- Contrat Territoire Lecture (CTL)

G. SIGNATURE ET LABELLISATION

Le projet de la Ville de Lanester répond aux objectifs de la charte qualité du Plan mercredi :

1. **Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires :**

- Un transport est organisé depuis les écoles vers les centres ;
 - L'ALSH choix familiaux concilie l'accueil en structure de loisirs et la pratique d'une activité correspondant au choix de la famille ;
 - Les projets éducatifs des centres sont fondés sur les objectifs partagés du PEDT qui reposent sur le principe de co-éducation ;
 - Une cohérence est assurée entre les projets des haltes d'accueil périscolaires dans les écoles et ceux des ALSH ; les référents périscolaires dans les écoles transmettent les liaisons éducatives entre les enseignants et les accueils de loisirs (situations familiales spécifiques, continuité des projets d'animation communs ...)
 - La continuité des projets est assurée entre les temps scolaires à la ferme pédagogique de Saint-Niau et l'ALSH (exemple : rucher pédagogique) ;
 - Des réunions de suivi des projets ont lieu entre les différents co-éducateurs.
2. **Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap :**
- Une tarification progressive selon le quotient familial est appliquée (voire la gratuité selon le contexte de vie) ;
 - L'accessibilité des locaux et des structures aux personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est assurée ;
 - Les ALSH prennent le relais pour assurer la continuité des suivis éducatifs des mineurs accueillis (en adaptant le cadre de fonctionnement) ;
 - Un travail collectif de soutien et d'accompagnement des familles est effectué par les référents périscolaires, les responsables des ALSH et la référente de la réussite éducative afin d'offrir un accueil adapté à tous ;
 - Une politique d'information aux familles est assurée en ligne (site internet et réseaux sociaux) ;
 - Les professionnels sont sensibilisés à l'accueil de mineurs en situation de handicap ;
 - Le projet d'accueil des mineurs en situation spécifique est co-construit avec les familles ;
 - 49 enfants en situation de handicap ont été accueillis en 2018.
3. **Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants :**
- Des projets d'animation « Arts et culture » visant à faire découvrir aux enfants la richesse culturelle du Pays de Lorient et de ses environs se traduisent par des visites de sites culturels et naturels, d'expositions, la participation à des animations, des spectacles...
 - Des partenariats et échanges pédagogiques sont menés avec différents acteurs de vie locale, municipaux ou associatifs :
 - Médiathèque Elsa Triolet
 - Centre Albert Jacquard
 - Maisons de quartier
 - Ferme pédagogique de Saint Niau
 - Ferme de Kerhervy
 - Association Optim-ism

- Bretagne vivante pour le projet nature » création de jeux coopératifs (projet mené avec une vingtaine de centres à l'échelle régionale)
- Les structures bénéficient d'une situation géographique favorable (espaces verts, espaces naturels, jeux)
- Les centres bénéficient d'une situation géographique favorable (espaces verts, espaces naturels, jeux)
- Des partenariats avec des acteurs locaux rythment la vie des centres, comme avec Bretagne Vivante pour la création de jeux coopératifs, projet mené avec une vingtaine de centres à l'échelle régionale ;
- 4. **Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale :**
 - Les projets pédagogiques découlent des objectifs éducatifs partagés du PEDT ;
 - Chaque ALSH met en place des projets d'animations qui s'inscrivent dans le projet pédagogique. Ces projets peuvent être à court, moyen ou long terme, selon les objectifs fixés. Ils sont évolutifs et prennent souvent la forme de cycles ponctués de temps forts et/ou festifs.
 - Les projets pédagogiques et les projets d'animations (culturels, artistiques, sportifs et de découverte) sont construits dans l'objectif de répondre aux attentes et aux besoins du public accueilli ; leur mise en place s'organise selon le potentiel de la structure et les conditions climatiques.
 - Le panel des activités est diversifié et sans cesse renouvelé ;
 - Les sorties (à la médiathèque, dans les ateliers d'artistes...) sont fréquentes ;
 - Très souvent, les projets aboutissent à la réalisation de spectacles ou d'œuvres (pour le salon du livre de jeunesse de Lorient par exemple), à l'organisation de tournois sportifs ou ludiques.

Une convention peut donc être signée pour la période correspondante (2019-2022)

Envoyé en préfecture le 28/06/2019

Reçu en préfecture le 28/06/2019

Affiché le

ID : 056-215600982-20190627-2019_06_20-DE

